

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES  
SEANCE DU 8 MARS 2023

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : **1<sup>er</sup> Mars 2023**

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le **10 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois le **8 MARS 2023 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, FONTAINE Béatrice, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, ZERBIB Délia

Messieurs : BODIN Serge BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

**Absents excusés :** CURIEN Véronique, GASSE Ombeline, MAZELLE Philippe, RIBOT Florent, VASLIN Aurélie,

**Pouvoirs :**

**A été élu Secrétaire :** SABOURIN Jacques

**Objet de la délibération :**

**2023/9**

**DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV 3 – ANNEE 2023**

La Commune des Ormes est bénéficiaire, au titre du volet 3 du plan ACTIV, d'une dotation de 26 300 € pour l'année 2023.

Madame le Maire propose de solliciter cette subvention départementale pour le projet de mise en sécurité et accessibilité de la cour du groupe scolaire.

Le projet comprend la réfection complète de la cour de l'ensemble du groupe scolaire, la construction d'un préau, la construction d'un local de rangement, et la réfection complète de la clôture de l'enceinte de l'école.

L'estimatif des travaux est établi comme suit :

Mise en sécurité et accessibilité de la cour	252 898.75 € HT
Construction d'un préau	39 184.49 € HT
Construction d'un local de rangement	12 991.60 € HT
Clôture de l'école	19 472.50 € HT
Soit un total.....	324 547.34 € HT
Estimation coût maîtrise d'œuvre 10 %.....	32 454.73 € HT
<b>TOTAL-----</b>	<b>357 002.07 €HT</b>

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Etat DETR	107 100.62
Communauté d'Agglomération FONDS DE CONCOURS	35 789.00
Etat FONDS VERT	29 208.32
Département ACTIV 3	26 300.00
Autofinancement/emprunt	158 604.13
	-----
	357 002.07

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

- *Adopte le plan de financement tel que proposé ci-dessus pour le projet école*
- *Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de d'ACTIV 3 pour un montant d'investissement de 357 002.07 € HT, maîtrise d'œuvre comprise*

*Pour extrait conforme*

*Aux Ormes le 9 mars 2023*

*Béatrice FONTAINE*

*Maire*